

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA PRÉVENTION  
ET LA GESTION DES INONDATIONS - (N° 1041)

Tombé

N° CD48

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer le mot :

« maximaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.